

## CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Décision du 21 décembre 2021

# DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Etablissement d'une servitude de passage sur la parcelle B 3040 sise commune de Furiani.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

 En matière de domanialité : « Acquisition immobilière et aliénation dans la limite d'une valeur de 10 000 € »;

Considérant que la commune de Furiani a procédé à l'implantation de son Centre Technique Municipal sur la parcelle B 3039 ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une servitude de passage sur la parcelle B 3040 permettant l'accès au CTM implanté sur la parcelle B 3039 ;

### Décision du 21 décembre 2021

OBJET : Etablissement d'une servitude de passage sur la parcelle B 3040 sise commune de Furiani.

### **DECIDE**

De conclure avec la Commune de Furiani une convention de servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle B 3040 (fonds servant) afin de permettre l'accès à la parcelle cadastrée B 3039 (fonds dominant) ;

### **APPROUVE**

La convention correspondante, ci-annexée;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

et publication ou notification du 2 7 DEC, 2021

La Directrice de l'Administration Générale

Nora MOGHRAOUI